



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE GOUESNOU Place des Fusillés – 29850 GOUESNOU,

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

# MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS DE KERLOIS

## REGLEMENT DE CONSULTATION

# 2016-MO-17

Date d'envoi à la publication : 07/11/2016

Date limite de réception des offres : 02/12/2016 à 17 h

[Modifié le 22/11/2016](#)

Personne publique : Commune de GOUESNOU

Responsable du marché : Monsieur Stéphane ROUDAUT, Maire de GOUESNOU

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
- 1.1 - Objet	3
- 1.2 - Mode de passation	3
- 1.3 - Type et forme de contrat	3
- 1.4 - Décomposition de la consultation	3
- 1.5 - Nomenclature	3
- 1.6 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Conditions de la consultation	3
- 2.1 - Délai de validité des offres	3
- 2.2 - Forme juridique du groupement	3
- 2.3 - Variantes	3
3 - Les intervenants	4
- 3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	4
- 3.2 - Contrôle technique	4
- 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
- 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	4
6 - Présentation des candidatures et des offres	4
- 6.1 - Documents à produire	5
- 6.2 - Visites sur site	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
- 7.1 - Transmission sous support papier	6
- 7.2 - Transmission électronique	7
8 - Examen des candidatures et des offres	7
- 8.1 - Sélection des candidatures	7
- 8.2 - Attribution des marchés	7
9 - Récompenses	9
10 - Renseignements complémentaires	10
- 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
- 10.2 - Procédures de recours	10

## **1 - Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne :

Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle omnisports de Kerlois.

Lieu(x) d'exécution :

Salle Omnisport de Kerlois

Impasse Frégate la Découverte

29850 GOUESNOU

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages bâtiment en réutilisation ou réhabilitation.

### **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### **1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### **1.4 - Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
79311100	Services de conception d'études			

### **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure adaptée article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Cette mission sera attribuée dans le cadre de cette consultation.

#### **3.2 - Contrôle technique**

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le pré-programme de l'opération et ses annexes
- Règlements de zones UH du PLU
- Diagnostic accessibilité
- Plans topographiques
- Plans état actuel de l'existant

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :  
Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Une offre financière pour chaque élément de mission	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Un certificat de visite des locaux	Non
Les délais d'exécution de chaque élément de mission	Non

La composition de l'équipe qui doit avoir au minimum : - Architecte - BET structure - BET fluide - BET VRD - Acousticien	Non
La décomposition du temps d'intervention	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Contactez Monsieur Yoann APPERE au 06.86.20.88.40 ou Monsieur Hervé ROLIN au 06.32.63.47.46 pour une prise de rendez-vous.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« Objet de la consultation :  
Maitrise d'œuvre – Réhabilitation et extension de la salle omnisports de Kerlois  
MAPA 2016-MO-17 »  
et  
« ne pas ouvrir ».

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Commune de Gouesnou  
Service Marchés Publics  
1 Place des Fusillés  
29850 GOUESNOU

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## **7.2 - Transmission électronique**

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Elle aura lieu en 2 phases :

#### **Phase 1 : Remise des candidatures et des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	35 %
<p><b>2-Délai – planning</b>            Vous présenterez un planning qui prendra en compte les contraintes suivantes :</p> <p>1-Janvier 2017 - mars 2017 : Etudes - permis de construire - consultation des entreprises pour tranche 1 (impératif de travaux sur la salle des arts martiaux de juillet à septembre 2017 soit 13 semaines).</p> <p>2-Janvier 2017 – décembre 2017 : Etudes - permis de construire - consultation des entreprises pour tranche 2 (travaux de mai à septembre 2018 soit 23 semaines)</p> <p>3-Etudes : vous préciserez vos phases d'études, les réunions avec la maîtrise d'ouvrage pour la présentation des rendus, les délais de la Moa pour rendre ses observations, les points d'arrêts, tous les éléments nécessaires au respect impératif du planning</p> <p>4-Permis de construire : Délai d'instruction – délai de recours</p> <p>5-Consultation des entreprises : Publicité, CAO ouverture des offres, analyse des offres, période de négociation, CAO choix du titulaire, préparation des marchés et notification.</p> <p>Ce planning sera recalé à la date de notification de la mission de Maîtrise d'oeuvre</p>	10 %
<p><b>3-Références</b>            Vous présenterez dans votre offre 2 à 3 références <b>pertinentes</b>, de nature (requalification d'une salle omnisport, création d'un ERP dans un bâti ancien avec création d'une extension) et de budget comparables ou proches de cette opération</p>	15 %
<p><b>4-Composition du groupement de la maîtrise d'oeuvre</b>            CV + références            Charge de travail de chaque membre du groupement</p>	10 %
<p><b>5-Note technique synthétique</b>            Dans un document (<b>6 pages A4 recto-verso maximum</b>), vous expliquerez votre compréhension de l'opération et de ses enjeux, et vous présenterez vos pistes de réflexion, vos orientations d'aménagement avec un parti architectural fort.</p>	30 %

Le pouvoir adjudicateur procédera au classement des offres au vu des critères ci-dessus, et sélectionnera les **3 meilleurs candidats** pour l'audition et la négociation.

**Aucune rémunération de sera versée aux candidats non retenus à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase de sélection.**



## Phase 2 : audition des candidats retenus

Une liste de questions sera envoyée avant l'audition avec une réponse attendue 5 jours avant cette entrevue, par mail [dgs@mairie-gouesnou.fr](mailto:dgs@mairie-gouesnou.fr).

La date d'audition des candidats retenus est prévue le :

**Mercredi 14 décembre 2016 entre 9h et 12h**

L'horaire définitif sera confirmé par une convocation envoyée 5 jours avant.

A l'issue des auditions, une nouvelle note sera attribuée à chaque candidat pour le classement des offres, selon les critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	35 %
<b>2-Note technique synthétique</b> Dans un document ( <b>6 pages A4 recto-verso maximum</b> ), vous expliquerez votre compréhension de l'opération et de ses enjeux, et vous présenterez vos pistes de réflexion, vos orientations d'aménagement et justifierez vos réponses aux questions techniques. <b>Une note d'intention définira un parti architectural fort pour les traitements extérieur avec éventuellement la remise d'un schéma.</b>	40 %
<b>3-Audition</b> <b>Durée de l'audition : 45mn</b> Présentation du groupement : 5mn Présentation de 3 références pertinentes et de leurs contextes : 10mn Présentation et justification de vos pistes de réflexion et de vos orientations d'aménagements : 15mn Echange / Questions / Réponses : 15mn	25 %

L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Récompenses

**Une prime de 1000€ TTC sera versée aux 2 candidats non retenus à l'issue de cette 2<sup>ème</sup> phase de sélection.**

## 10 - Renseignements complémentaires

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### Renseignement(s) administratif(s) :

Commune de Gouesnou  
Service Marchés Publics  
1 Place des Fusillés  
29850 GOUESNOU

Auprès de : Monsieur Miloud BELMEKKI

Téléphone : 02.98.07.28.80

Courriel : [dgs@mairie-gouesnou.fr](mailto:dgs@mairie-gouesnou.fr)

#### Renseignement(s) technique(s) :

Auprès de : Monsieur Yoann APPERE – Pole Culture Sports Loisirs

Téléphone : 02.98.07.28.09

Courriel : [sports@mairie-gouesnou.fr](mailto:sports@mairie-gouesnou.fr)

ou

Auprès de : Monsieur Hervé ROLIN

Téléphone : 06.32.63.47.46

Courriel : [herve.rolin@mairie-gouesnou.fr](mailto:herve.rolin@mairie-gouesnou.fr)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte CS 44416  
35044 RENNES CEDEX  
Tél : 0223212828 Fax : 0299635684